

**AOC/CSMF**  
**Anesthésistes – Gynécologues – Obstétriciens - Chirurgiens**

**Docteur Jacques CATON**  
**Clinique Emilie de Vialar**  
**116 Rue Antoine Charial**  
**69003 LYON**  
[caton.jacques@wanadoo.fr](mailto:caton.jacques@wanadoo.fr)  
**Tél. : 04 78 54 77 18**

**POUR TOUS LES CHIRURGIENS**

Lyon, le 20 octobre 2009

Chers Confrères,

Contrairement aux allégations de l'UCDF, dont on peut s'inquiéter des motivations, le secteur optionnel, tel qu'il a été négocié, par des syndicats représentatifs (CSMF – SML – FMF -MG France), apporte les réponses que nous souhaitions dans notre exercice chirurgical.

En effet, le secteur II à honoraires libres, était gravement menacé par le gouvernement (Cf. le Président SARKOZY) et par les députés (projet de décret sur le secteur II). Si un accord n'était pas trouvé au 15 octobre 2009, les parlementaires auraient légiféré sur la fermeture du secteur II et des mesures d'encadrement et non sur un secteur optionnel. Seuls deux syndicats, la CSMF et le SML, ont signé ce protocole d'accord.

Le secteur optionnel répond à toutes nos préoccupations et à toutes les garanties que nous avons défendu :

- possibilité pour les chirurgiens de secteur I de sortir de ce secteur en intégrant le secteur optionnel,
- aucune référence à la disparition du secteur II,
- réversibilité du secteur optionnel,
- possibilité pour les jeunes de s'installer en secteur II ou en secteur optionnel,
- valorisation des actes qui est globalement de près de 40%, 30% d'actes à tarif opposable avec les J&K et sur les 70% d'actes restant, possibilité d'utiliser un supplément d'honoraires ≤ à 50% (sur le tarif CCAM + J+K),
- revalorisation de l'urgence,
- prise en charge des cotisations sociales pour tous les chirurgiens qui opteraient pour le secteur optionnel au même titre que dans le secteur I actuel.

En n'oubliant pas que la mise en place de ce secteur optionnel au 15 octobre avait aussi pour but de calmer « la fureur médiatique et politique » injuste contre les chirurgiens. La revue de la presse au lendemain de la signature de ce protocole semble nous donner raison.

.../...

Nous avons vu juste, à la CSMF, lorsque nous défendions ce secteur optionnel avec toutes les garanties que les chirurgiens souhaitaient avoir.

Ce n'est pas parce que ce protocole a été signé que le combat syndical s'arrête puisque le Député BUR (UMP) récidive avec son amendement, voulant imposer au secteur II 30% d'actes à tarif opposable, amendement dont nous pensons qu'il ne sera pas voté car en opposition avec le secteur optionnel. De plus, nous avons acté la nécessité de reprendre les discussions sur la CCAM et de revaloriser la nomenclature de même que le coût de la pratique. Par ailleurs, cet accord est important aujourd'hui avec les assureurs, qu'il s'agisse de l'assurance maladie ou de l'UNOCAM qui couvre 93% de la population française.

L'attitude de Philippe CUQ, président de l'UCDF semble totalement hors de propos et en dehors de la réalité chirurgicale de nos établissements qu'il s'agisse du secteur privé hospitalier ou du secteur libéral en clinique et cette attitude très négative vis-à-vis de toute proposition ne fait que bloquer toute avancée possible pour les chirurgiens.

Nous rappelons également que trois membres du conseil d'administration de l'UCDF ont participé aux négociations, un dans la délégation MG France (Bernard LLAGONNE) et un dans la délégation de la FMF (Xavier GOUILLOUX-BEAUCHAMP) et dans la délégation CSMF (Christian ESPAGNO).

Nous rappelons par ailleurs, que contrairement à ce qui a été dit, ce secteur optionnel a été discuté par les chirurgiens, puisque nous étions cinq chirurgiens présents, un dans chaque délégation, dont un viscéral Jacques MEURETTE, un orthopédiste Jacques CATON, un neurochirurgien Christian ESPAGNO et deux autres orthopédistes avec Bernard LLAGONNE et Xavier GOUILLOUX-BEAUCHAMPS.

Comme l'a souhaité l'UCDF en faisant voter au titre de la loi HPST, un troisième collège pour les praticiens en PTL la CSMF a créé un nouveau syndicat appelé AOC Anesthésie Obstétrique Chirurgie. Il s'agit d'un véritable syndicat « d'appellation d'origine contrôlé » pour défendre la chirurgie, ce que nous faisons avec tout notre engagement syndical.

Des listes AOC/CSMF représentant entre autre les chirurgiens seront présentes dans toutes les régions lors des élections aux URPS et le succès de nos listes démontrera la justesse de notre vision. Nous avons bien évidemment besoin de votre appui. C'est ensemble que nous pourrons continuer à valoriser notre beau métier de chirurgien et attirer les plus jeunes dans notre profession que celle-ci soit exercée en établissement privé, en établissements PSPH futurs ESPIC ou en établissements publics.

Avec mes sentiments les plus cordiaux.

Jacques CATON  
Membre fondateur de l'AOC